



Paris, le 14 avril 2022

À l'attention de Thomas COURBE
Directeur de la DGE
À l'attention de Patrick Olivier
Directeur de la DREETS Hauts de France

Solidaires IDD, organisation syndicale représentative des corps techniques attire votre attention sur le recrutement d'un contractuel par la DREETS Hauts de France et son service de métrologie, un recrutement qui s'est opéré au détriment d'un candidat, technicien supérieur en chef de l'économie et de l'industrie (TSCEI), déjà formé aux missions de métrologie.

Ce recrutement s'inscrit quelques mois après la préférence donnée par la DREETS Corse pour un poste vacant au sein de son service de métrologie à un professeur de lycée au détriment d'un candidat ingénieur de l'industrie et des mines.

Pour le plus grand nombre des TSEI et IIM qui liront, comme vous, ce courrier, Solidaires IDD résume, à grands traits, les courriels que nous avons alors échangés avec Raphaël Keller, le SG de la DGE. Solidaires IDD avaient rappelé l'inexpérience en métrologie du candidat retenu. Nous avons ajouté que même si, depuis les LDG, aucun poste n'appartenait à tel ou tel corps, on pouvait considérer qu'un certain atavisme perdurait. De plus, la faible diversité des parcours professionnels possibles limitée par le caractère insulaire de la Corse aurait dû plaider pour le choix d'un IIM. Raphaël Keller avait rappelé l'équité du processus de recrutement, le parcours et la motivation du professeur retenu qui avait vu sa rémunération littéralement bondir (on ne peut que s'en féliciter pour lui). Enfin, M. Keller avait rappelé « *la place importante qu'occupent, au sein de la DGE, les ingénieurs de l'industrie et des mines, dont les compétences sont reconnues et appréciées en rappelant que la DGE avait recruté, en 2021, 9 IIM issus des différentes voies d'accès au corps* ».

3 mois plus tard, cette fois-ci, un contractuel est préféré sur cette même mission à un TSEI formé par le service métrologie de la DREETS Hauts de France. Ajoutons que le recrutement en cours de ce contractuel soulève des questions déontologiques, puisque le contractuel est le responsable QSE d'une société agréée en métrologie légale et qu'il sera donc amené à contrôler des anciens concurrents. On peut même imaginer que si la situation inverse d'un fonctionnaire formé souhaitant intégrer une société agréée venait à se produire la commission de déontologie serait saisie. On peut aussi, sans peine, supposer la difficulté professionnelle que rencontrera ce contractuel lors des missions de contrôles de ces ex-concurrents. Inévitablement, le doute sur l'équité des contrôles s'installera. Enfin, signalons que le recrutement de ce contractuel ne semble pas particulièrement faire consensus et être pleinement partagé parmi les services de métrologie légale des autres régions.

Ce recrutement pose aussi la question du respect de l'ordre de priorité qu'accorde la loi aux candidats fonctionnaires, d'autant plus lorsqu'ils sont déjà formés, comme au cas d'espèce. Si le phénomène de recours massif aux contractuels, déjà existant en administration centrale, ne pouvait que s'étendre, on ne pouvait imaginer qu'il se propageât aussi vite en région. On peut aussi s'interroger sur le respect de l'article 1.2.2 de l'instruction du 1^{er} juillet 2021 relative au recrutement et à l'emploi d'agents contractuels dans les ministères économiques et financiers fixant un certain nombre d'obligations quant aux modalités de sélection. Bien entendu, l'administration pourra arguer qu'elle recherche « un mouton à 5 pattes » pour justifier le recrutement d'un contractuel.

De plus, ce recrutement en local d'un contractuel vient annihiler les efforts que déploie actuellement le MEFR pour améliorer le recrutement en externe de fonctionnaires intégrant le corps des

TSEI. En effet, une réflexion sur la modification des formes de recrutement de ce corps, défailantes depuis de trop nombreuses années et qui mettaient en danger le corps des TSEI, vient d'être confiée à M. Ribeil, DREETS Bourgogne Franche-Comté,.

En prenant un peu de hauteur, on peut résumer la problématique soulevée par ce recrutement rapide et local d'une personne en CDD en la rapprochant du refus, jusqu'à présent, de l'administration d'anticiper la publication de la localisation des postes offerts dès l'annonce du concours, afin d'attirer plus de candidats et ainsi saturer les possibilités de recrutement de fonctionnaires. Là, réside un aspect qui « ne sonne pas juste », qui conduit à précariser les personnes recrutées par l'administration sur des missions régaliennes, historiques et visibles et qui plaide pour des modifications importantes apportées aux modalités de recrutement des TSEI. L'administration sait adapter avec beaucoup de célérité ses formes de recrutements de contractuels mais se refuse à adapter les formes de recrutement de fonctionnaires aux candidats actuels. Des organisations syndicales s'investissent, ces dernières années, pour augmenter le nombre d'inscrits et de présents au concours externes des TSEI et souhaitent notamment que les postes vacants en région soient affichés dès la publication du concours. Si l'administration du MEFR souhaite privilégier les recrutements de contractuels en local au détriment des fonctionnaires, il n'est pas utile de confier à M. Ribeil, DREETS BFC, une lettre de mission relative au corps des TSEI.

À l'aune de la concomitance de ces deux recrutements, l'un effectué en Corse et l'autre en cours, lesquels ne sont pas de nature à rassurer les agents des corps techniques, voici quelques éléments que Solidaires IDD se permet, M. le directeur de la DREETS Hauts de France et M. Courbe, de vous transmettre afin d'examiner les répercussions qu'appellerait le maintien du choix en cours et d'envisager une autre issue.

Pour SOLIDAIRES Industrie-Développement-Durable



Dominique RUMEAU